

Unité Développement
Sous-direction Recherche et Innovation

EQUIPEMENT DE LABORATOIRES

S.E.S.A.M.E.

(Soutien aux **E**quipes **S**cientifiques pour l'**A**cquisition de **M**oyens **E**xpérimentaux)

APPEL A PROPOSITIONS HORS DIM 2010

Le texte et le dossier de candidature à cet appel à propositions sont téléchargeables sur :

www.iledefrance.fr/appels-a-projets/

La date de clôture du présent appel a été fixée au :

10 mars 2010, cachet de la poste faisant foi

Cet appel à propositions s'adresse aux organismes de recherche relevant du secteur public et parapublic, ainsi qu'aux institutions privées à but non lucratif.

Par son intervention dans le cadre du dispositif S.E.S.A.M.E., le Conseil régional entend jouer un rôle de catalyseur de l'accompagnement d'actions reconnues prioritaires par les institutions de recherche, c'est pourquoi il ne prendra en compte dans sa sélection que les projets présentés par les organismes de recherche et présélectionnés préalablement par la direction générale (ou présidence) de ceux-ci.

L'un des principes fondamentaux de S.E.S.A.M.E. étant l'intervention en co-financement, et compte tenu du fait que les programmes subventionnés par la Région doivent être engagés sur le plan comptable dans les deux ans suivant l'attribution de la subvention par les élus régionaux, il est vivement recommandé de disposer d'engagements fermes de la part des co-financeurs potentiels. Les projets qui présenteront des lettres d'engagement fermes seront privilégiés.

Les projets relevant de l'un des 14 Domaines d'Intérêt Majeur (D.I.M.) labellisés par le Conseil régional d'Ile-de-France, dont la liste figure en annexe à ce document, sont exclus du présent appel à propositions.

Pour chacun de ces D.I.M., des appels à projets spécifiques sont publiés par les réseaux fédérateurs désignés par le Conseil régional. Par conséquent, pour les projets de recherche relevant de l'un de ces D.I.M., il convient de s'adresser directement à ces réseaux fédérateurs, dont la liste de contacts figure dans le tableau présenté en annexe à ce document.

OBJECTIFS

Le dispositif S.E.S.A.M.E. permet de **soutenir en co-financement des projets de recherche novateurs**, menés dans les laboratoires **franciliens**, nécessitant un investissement matériel important, que ce soit par acquisition d'un équipement scientifique d'une certaine envergure ou pour la réalisation d'un dispositif expérimental original de recherche.

L'appel à propositions S.E.S.A.M.E. a pour ambition de :

- renforcer l'**excellence et la compétitivité internationale** de la recherche francilienne
- favoriser les **interactions entre laboratoires** d'organismes de recherche différents. En particulier, l'implication dans un même projet de plusieurs institutions de recherche franciliennes est vivement souhaitée
- **stimuler l'interdisciplinarité** et le développement de programmes de recherche entre équipes de disciplines scientifiques différentes
- **favoriser l'innovation** et le partenariat avec des entreprises innovantes

I. CRITERES D'ELIGIBILITE ET ASSIETTE RETENUE

L'appel à propositions S.E.S.A.M.E. s'adresse aux organismes de recherche relevant du secteur public et parapublic, ainsi qu'aux institutions privées à but non lucratif.

Il est ouvert à toutes les disciplines scientifiques.

Toutefois, les projets relevant de l'un des 14 Domaines d'Intérêt Majeur tels que labellisés par le Conseil régional font l'objet de financements régionaux distincts et ne sont donc pas éligibles au présent appel à projets.

De la même manière, le projet proposé ne doit pas avoir fait l'objet d'une demande/ d'un soutien dans le cadre d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de projets 2007-2013 (qu'il soit ou non soutenu par la Région).

La Région n'intervient qu'à condition d'être co-financeur des matériels à acquérir pour le programme de recherche. Ainsi, seront fortement privilégiés les projets pour lesquels **au moins une partie du financement hors part Région est acquise de manière certaine**.

Sont éligibles au co-financement régional les équipements utilisés dans le cadre de programmes de recherche scientifique dont la valeur unitaire est comprise entre 0,2M€ et 3M€ H.T. ou les appareils d'un coût unitaire moindre mais utilisés pour la réalisation d'un dispositif original de recherche dont le montage complet se place dans la fourchette de prix précitée.

Le taux maximum d'intervention régionale dans le matériel à acquérir s'élève à :

- 45% du montant net de la T.V.A. déductible, soit le montant T.T.C. de la dépense retranché du montant de T.V.A. partielle ou totale récupérée pour les projets relevant des sciences et techniques
- 66% du montant net de la T.V.A. déductible, soit le montant T.T.C. de la dépense retranché du montant de T.V.A. partielle ou totale récupérée pour les projets relevant des sciences humaines et sociales

Dans les deux cas, le taux d'intervention retenu par la Région peut être inférieur.

L'établissement qui déposera le projet ainsi que le(s) laboratoire(s) dans le(s)quel(s) seront installés les équipements co-financés par la Région devront impérativement être localisés en Ile-de-France.

II. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets soumis seront expertisés et jugés à l'aune des critères suivants :

- 1) Critères prioritaires :
 - Originalité
 - Faisabilité
 - Interdisciplinarité
 - Caractère fédérateur
 - Qualité des équipes
 - Urgence du projet
 - Garantie de co-financement, solidité du plan de financement et adéquation avec le calendrier
 - Adéquation entre le matériel demandé et le(s) projet(s) associé(s)
 - Conditions d'utilisation des équipements (personnel et budget)

- 2) Critères secondaires :
 - Intérêt économique et social
 - Retombées sur l'économie régionale

Le nombre de projets retenus ainsi que le taux d'intervention appliqué à chacun d'entre eux seront fonction de la qualité des projets proposés et du budget disponible dans le cadre de l'appel à propositions.

Une attention particulière sera portée à la solidité du plan de financement et des co-financements envisagés dans le cadre du projet.

Les projets qui présenteront des lettres d'engagement fermes seront privilégiés.

III. PROCEDURE

Les dossiers devront être présentés par la présidence ou la direction générale des institutions candidates au présent appel à propositions.

La procédure de sélection comporte plusieurs étapes :

- 1) L'équipe (les équipes) de recherche francilienne(s) candidate(s) soumet(tent) son (leur) projet de recherche à la direction générale (présidence) de l'établissement de recherche choisi pour présenter le projet à la Région Ile-de France.
- 2) La direction générale (présidence) de l'établissement présélectionne **au maximum deux projets** (sans ordre de priorité) qu'elle soumet à la Région Ile-de-France, sous la forme d'un dossier de candidature dûment renseigné, au plus tard le 10 mars 2010, cachet de la poste faisant foi. Le CEA et le CNRS peuvent présenter au maximum un projet par département scientifique (CNRS) ou direction scientifique (CEA). **Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.**
- 3) La Région Ile-de-France fait évaluer chaque dossier par des experts scientifiques localisés en dehors de l'Ile-de-France (reste de la France et étranger) puis soumet les dossiers et les expertises recueillies à un **jury de sélection pluridisciplinaire et paritaire**, composé de membres du Conseil Consultatif Régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur, de la Technologie et de l'Innovation (CCRRESTI) ainsi que d'experts extérieurs.

- 4) **Les projets retenus par le jury devront être approuvés par vote de la Commission permanente** du Conseil régional d'Île-de-France.
- 5) Après vote par les élus du Conseil régional, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale est signée entre l'établissement bénéficiaire et la Région Ile-de-France.
- 6) L'établissement bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans à compter du vote de la Commission permanente du Conseil régional pour adresser à l'administration régionale sa première demande de paiement puis de 4 ans à compter de cette première demande pour présenter le solde de l'opération.

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera composé des éléments suivants :

- **Un dossier scientifique** de 20 pages maximum comprenant :
 - Une présentation du projet scientifique en soulignant sa finalité
 - La description de l'équipe ou des équipes concernée(s)
 - La situation de la problématique abordée au plan national et international
 - La liste des utilisateurs potentiels de l'équipement (porteur du projet, autres laboratoires franciliens ou non, industriels, étudiants, ...) ainsi que l'explicitation de l'intérêt de l'équipement pour chaque type d'utilisateur
 - s'il s'agit d'une plate-forme mutualisée, expliciter les moyens humains qui seront affectés à son fonctionnement.
 - Une description de l'impact de l'équipement sur le potentiel scientifique et technologique francilien
 - Une description de l'incidence de l'équipement sur la formation des chercheurs
 - Le cas échéant, une description de l'intérêt économique du projet pour la région Ile-de-France ou de son potentiel d'utilisation dans le cadre de manifestations de sensibilisation du grand public à la recherche scientifique.
- **Un plan de déroulement opérationnel détaillé** de quelques pages comprenant :
 - Les lettres d'engagement des co-financeurs avérés du projet
 - Le plan de financement du projet, avec les devis des équipements, une présentation des contributions déjà acquises ainsi que des contributions sollicitées non acquises et la déclinaison par institution partenaire
 - le calendrier de réalisation des investissements correspondants
 - le calendrier prévisionnel de consommation de la subvention
- **Cinq publications** les plus pertinentes des deux dernières années des équipes impliquées dans le projet
- **une déclaration sur l'honneur attestant que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande/d'un soutien** dans le cadre d'un DIM, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou au Contrat de projets 2007-2013 (qu'il soit ou non soutenu par la Région).
- **Le dossier intitulé « SESAME2010_Dossier_AAP » dûment renseigné**, à télécharger sur le site Internet de la Région : www.iledefrance.fr/appels-a-projets/ comprenant notamment la fiche résumée du projet scientifique, la fiche synthétique de description des investissements, la fiche de suggestion d'experts, l'attestation de récupération ou de non-récupération de la T.V.A. de l'organisme, la fiche de renseignements administratifs accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal de l'établissement porteur du dossier.

- **le tableau signalétique Excel « Recap_projet_SESAME2010 »** renseigné, à télécharger sur le site Internet de la Région et à adresser à frederic.guerrien@iledefrance.fr au plus tard le 10 mars 2010 à minuit.

Le dossier peut être complété par tout élément jugé pertinent par le porteur de projet.

V. SOUMISSION DES DOSSIERS

Pour chaque projet, le dossier devra **être obligatoirement transmis par la direction générale ou la présidence de l'établissement de recherche de rattachement, au plus tard le 10 mars 2010** – le cachet de la poste faisant foi.

Trois exemplaires papier seront accompagnés d'une version numérique sur CD-ROM conforme à la version papier, le contenu de laquelle fera autorité.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible.

Le dossier sera envoyé à l'adresse ci-dessous :

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE</p> <p style="text-align: center;">à l'attention de Monsieur Frédéric GUERRIEN</p> <p style="text-align: center;">Unité Développement <i>Sous-direction Recherche et Innovation</i> Appel à projets SESAME 2010</p> <p style="text-align: center;">35, Boulevard des Invalides 75007 PARIS</p> <p style="text-align: center;">(en cas de livraison veuillez faire porter les dossiers au 142, rue du Bac, 4^{ème} étage, 75007 PARIS de 9h à 12h et de 14h à 17h)</p> |
|---|

Pour tout renseignement relatif à cet appel à propositions contacter :

Frédéric GUERRIEN, Chargé de mission
frederic.guerrien@iledefrance.fr / 01 53 85 76 89

ANNEXE N°1
Liste et contacts des Domaines d'intérêt majeur de la Région Ile-de-France

Les thématiques ci-dessous, identifiées en Domaines d'intérêt majeur, bénéficient également de financements régionaux. Des réseaux fédérateurs désignés par la Région Ile-de-France sont chargés d'organiser les appels à proposition et de sélectionner les programmes de recherche qui seront soutenus par la Région en 2010. Ces thématiques sont donc exclues du présent appel.

Pour plus d'informations sur l'un de ces réseaux, merci de vous adresser directement aux réseaux fédérateurs dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous.

| | Thèmes labélisés en Domaines d'intérêt majeur | Réseaux fédérateurs |
|------|---|---|
| I | Cancérologie | Cancéropôle Ile-de-France www.canceropole-idf.fr |
| II | Neurosciences et maladies neuro-dégénératives | Neuropôle www.paris-neuroscience.fr/nerf/ |
| III | Médecine cellulaire et cellules souches | Stem-Pôle www.stempole-idf.com |
| IV | Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité | Inserm www.coddim.fr |
| V | Maladies infectieuses, parasitaires, et nosocomiales émergentes | Institut Pasteur www.dim-malinf.org |
| VI | Santé, environnement, toxicologie | UVSQ www.sent-iledefrance.org |
| VII | Atomes ultra-froids | Institut Francilien des Atomes ultra-Froids www.ifraf.org |
| VIII | Nanosciences | Centre de compétences C'nano Ile-de-France www.cnanoidf.org |
| IX | Logiciels et systèmes complexes | Digiteo Labs www.dimlsc.fr |
| X | Systèmes Complexes | Institut des systèmes complexes www.iscpif.fr |
| XI | Problématiques du genre | Institut Emilie du Chatelet www.emilieduchatelet.org |
| XII | Sciences économiques | Ecole d'Economie de Paris www.parisschoolofeconomics.eu/spip.php?rubrique80 |
| XIII | Développement soutenable | Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable www.r2ds.centre-cired.fr |
| XIV | Agrosociences et écologie des territoires et de l'alimentation | Réseau AgrOETerrA www.dim-astrea.fr |